



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé/Reçu le

16 MAI 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles



17074177

N° d'entreprise : **0865.541.490**

Dénomination

(en entier) : **DOCTEUR HUGUES FIERENS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Bruxelles (1000), Boulevard du Jardin Botanique 32**

Objet de l'acte : SIEGE SOCIAL

D'un procès-verbal dressé en date du 8 mai 2017, il résulte que le Collège de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « DOCTEUR HUGUES FIERENS », ayant son siège social établi à Bruxelles (1000), Boulevard du Jardin Botanique 32, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Monsieur Hugues FIERENS, agissant en sa qualité de gérant unique, décide conformément à l'article 257 du code des sociétés ainsi qu'aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans les statuts, de transférer le siège social de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « DOCTEUR HUGUES FIERENS », à compter de ce jour vers « Kraainem (1950), Avenue Reine Astrid 417 ».

Deuxième résolution

La gérance décide de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son gérant, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises par le présent collège de ce jour dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX

Pour « GL Services Bureaux » sprl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal du Collège du 8 mai 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Norm et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).